



**DELIBERATION N° 25/114 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A "U CORSU, PILIER
ÉDUCATIF ET SOCIÉTAL"**

**CHÌ PORTA ADUZZIONE DI UNA MUZIONE RILATIVA A U CORSU, PILASTRU
EDUCATIVU È SUCETALE**

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Marc BORRI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Frédérique DENSARI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Muriel FAGNI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
M. Pierre GHIONGA à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Danielle ANTONINI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Antonia LUCIANI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Petru Antone FILIPPI
M. Paul QUASTANA à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Joseph SAVELLI à Mme Véronique ARRIGHI
M. François SORBA à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Elisa TRAMONI à Mme Paula MOSCA
M. Alex VINCIGUERRA à Mme Anna Maria COLOMBANI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 73,
- VU** la motion déposée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe "Avanzemu",

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (42) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

VU la déclaration universelle des droits linguistiques qui énonce que « toute communauté linguistique » a le droit de disposer de moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue ;

VU la convention sur la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles de l'UNESCO adoptée par la France le 20 octobre 2005 ;

VU la délibération n° 05/112 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2005 approuvant les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse ;

VU la délibération du 26 juillet 2007 de l'Assemblée de Corse approuvant « le plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013 », suivi en annexe de : « lingua viva, un fiatu novu », comité scientifique du Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa ;

VU la délibération n° 13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 demandant un statut d'officialité pour la langue corse ;

VU la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 » ;

VU la délibération n° 16/140 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016 adoptant la Convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses ;

VU la délibération n° 16/248 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2016 approuvant les conventions Académie de Corse/CTC et CTC/GIPACOR relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation (GPDF) des enseignants en langue corse qui permettent de former efficacement les Professeurs des Ecoles ;

VU la délibération n° 17/021 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2017 donnant mandat au Président du Conseil exécutif de Corse pour négocier auprès du Ministère de l'Education Nationale la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse ;

VU la délibération n° 17/240 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 portant approbation du plan « Media è lingua corsa » ;

VU la délibération n° 19/047 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019 décidant le lancement de l'appel à projet « Casa di a lingua » ;

VU la délibération n° 21/171 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2021 portant adoption d'une motion relative au corse, la langue de tous, une langue pour tous ;

VU la délibération n° 22/186 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2022 portant adoption d'une motion relative aux moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif ;

VU la délibération n° 23/089 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 intitulée Autonomia ;

VU les propositions complémentaires et convergentes des collectifs « Femula Campà » et « Parlemu Corsu » présentées aux élus puis publiées au printemps dernier ;

VU le projet Scola 2030 présenté le 7 mai 2025 par l'Académie de Corse

pourtant sur les orientations de l'Education Nationale en Corse pour les cinq prochaines années ;

VU le courrier, en date du 11 juin 2025, du président de la FCPE 2A, adressé à la Ministre de l'Education Nationale, à charge contre l'enseignement de la langue de la langue corse ;

CONSIDERANT que, malgré toutes les avancées concrètes ou idéologiques concernant l'enseignement de la langue corse sur son territoire au niveau des institutions étatiques ou territoriales, existent toujours des comportements et des idées rétrogrades visant à menacer l'avènement d'une société bilingue ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE la place, le rôle et l'usage de la langue corse dans le système éducatif ;

RAPPELLE solennellement que la langue corse demeure un élément essentiel de l'identité du peuple corse, à travers sa transmission, sa valorisation et son usage dans tous les domaines de la vie publique et sociale,

SOUTIENT les mesures du plan partenarial Scola 2030 telles que proposées pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2025 ;

RÉAFFIRME la revendication d'un statut de coofficialité ;

DEMANDE à Madame la Ministre de l'Education Nationale d'accompagner le système éducatif de notre île vers une généralisation de l'enseignement bilingue et immersif ;

MANDATE les présidents du Conseil exécutif, de l'Assemblée et des groupes politiques pour défendre la question linguistique et sociétale auprès du ministre Rebsamen, en charge du dossier de l'évolution institutionnelle de la Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 juin 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS